



**SIVOM du canton d'Agde**

## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024  
18H30 – MONTAGNAC**

**MAISON DES ASSOCIATIONS**

#### PRESENTS : 21

**AGDE** : Mme SALGAS, MM. FREY, BONNAFOUX, GLOMOT

**BESSAN** : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX

**VIAS** : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

**MONTAGNAC** : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO

**CASTELNAU DE GUERS** : M. MATEO

**MARSEILLAN** : MM. GASC, ROUVIER

**PAULHAN** : M. ALEIX

**PORTIRAGNES** : M. FAURE

**AUMES** : Mme DURAND

**NEZIGNAN** : M. MARTINEZ

**SAINT-PONS** : Mme PRADEL

**FLORENSAC** : MM. TUYA

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 5

**MARSEILLAN** : M. ARAGON à M. ROUVIER

**NIZAS** : Mme SEMPERE à Mme PRADEL

**LEZIGNAN LA CEBE** : M. BRIL à M. SAUCEROTTE

**FLORENSAC** : M. SEGHER à M. TUYA, Mme BIENSALI-SARAZI à M. ALBERTOS

#### ABSENTS EXCUSES : 14

**AGDE** : M. BENTAJOU

**CAZOULS D'HERAULT** : M. LAMBIEZ

**PEZENAS** : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

**PAULHAN** : Mmes DAVIT, LABORDA

**SAINT-THIBERY** : Mme OLIVE

**TOURBES** : M. BOUISSEREN

**POMEROLS** : M. SICARD

**VIAS** : M. DAULIACH

**PINET** : Mme BASTOUL

**USCLAS** : M. RIGAUD

**CAUX** : Mme SAUSSOL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2024

1°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2025

2°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du Sivom au 1er janvier 2025

3°) Taux d'avancement de grade du personnel territorial

4°) Renouvellement du contrat de prévoyance avec le Centre de gestion de l'Hérault

5°) Acquisition d'un nouveau sonomètre

6°) Bilan de la consultation en vue de l'acquisition d'un 3e cinémomètre (mutualisation)

7°) Bilan de la consultation en vue de l'acquisition d'une grignoteuse (mutualisation)

8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 2 décembre 2024 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 11 décembre 2024, à 18h30, maison des associations de la ville de Montagnac.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. André Albertos est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

### **1°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2025**

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Vice-Présidente chargée des Finances, laquelle rappelle qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2025, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article.

Adopté à l'unanimité.

### **2°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du Sivom au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Comme chaque année, il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Madame la Présidente présente au comité syndical le tableau des effectifs ci-dessous. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit :

#### POSTES TITULAIRES POURVUS

##### **Direction :**

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1

##### **Fourrière animale :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Principal Territorial de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	1

##### **Brigade d'enlèvement tags :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
--	---

#### POSTE VACANT

##### **Non affecté (pour remplacement éventuel) :**

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1
--	---

#### POSTE CONTRACTUEL

##### **Fourrière animale :**

Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC), temps complet	1
---	---

Adopté à l'unanimité.

### **3°) Taux d'avancement de grade du personnel territorial**

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences, ainsi que la qualité du service public rendu, le Sivom se doit de faire évoluer ses agents.

Compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de la direction administrative de bénéficier d'un avancement de grade en 2025, il convient pour le comité syndical de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière administrative :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux proposé
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	100 %

Adopté à l'unanimité.

#### **4°) Renouvellement du contrat de prévoyance avec le Centre de gestion de l'Hérault**

Madame la Présidente donne la parole au Directeur lequel expose que, dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents, notre syndicat a donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault, pour l'organisation ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il s'agit d'un renouvellement pour notre Sivom puisque nous étions déjà adhérents d'une convention similaire.

Ainsi, le Centre de Gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations maintenus pendant 2 ans.

Afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- choisir un niveau de couverture à adhésion facultative pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- définir la participation en tant qu'employeur, cette participation à hauteur de 17 euros par agent et par mois sur la formule de base. Ce montant était de 15 euros dans la précédente convention.

Adopté à l'unanimité.

#### **5°) Acquisition d'un nouveau sonomètre**

Madame la Présidente rappelle au comité syndical que, suite aux derniers échanges lors de la précédente réunion, il s'avère que le sonomètre actuellement propriété du Sivom est devenu obsolète.

Aussi, il est proposé que le Sivom puisse acquérir un nouveau matériel dont le faible montant peut être pris en charge en investissement par le syndicat. Le comité syndical valide cet achat d'un montant de 712,80 euros TTC et autorise Madame la Présidente à signer le bon de commande et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

#### **6°) Bilan de la consultation en vue de l'acquisition d'un 3<sup>e</sup> cinémomètre (mutualisation)**

Madame la Présidente présente au comité syndical le retour des avis favorables des communes pour l'acquisition d'un 3<sup>e</sup> cinémomètre par voie de mutualisation.

Il est rappelé que le coût de ce 3<sup>e</sup> cinémomètre a été fixé à 4.810,80 euros TTC.

Monsieur MATEO sollicite la Direction afin de savoir si la commune de CASTELNAU DE GUERS a bien validé cette acquisition mutualisée. Il lui ait répondu par l'affirmative.

Le comité syndical :

- valide l'acquisition par le Sivom pour le compte des communes de Castelnau de Guers, Nézignan l'Evêque, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens et Vias
- réparti les frais d'acquisition selon le tableau ci-dessus sur la base de la population Insee
- réparti chaque année sur la même base les frais d'étalonnage de l'appareil
- autorise Madame la Présidente à signer le bon de commande et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Communes	Populations Insee (base 2024)	Montant de la participation
Castelnau de Guers	1.233 (9,53 %)	458,47
Nézignan l'Evêque	1.796 (13,88 %)	667,74
Portiragnes	3.306 (25,56%)	1.229,64
Saint-Pons de Mauchiens	645 (4,99 %)	240,06
Vias	5.955 (46,04 %)	2.214,89
		<b>4.810,80 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### **7°) Bilan de la consultation en vue de l'acquisition d'une grignoteuse (mutualisation)**

Madame la Présidente présente au comité syndical le retour des avis favorables des communes pour l'acquisition d'une grignoteuse et sa remorque de transport par voie de mutualisation.

Il est rappelé que le coût de ce matériel a été fixé à 17.160,00 euros TTC.

Le comité syndical :

- valide l'acquisition par le Sivom pour le compte des communes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias
- réparti les frais d'acquisition selon le tableau ci-dessus sur la base de la population Insee
- autorise Madame la Présidente à signer le bon de commande et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Le comité syndical est informé que l'acquisition de l'équipement et de sa remorque nécessite des frais d'assurance (remorque immatriculée avec carte grise) qui seront pris en charge par le Sivom et répercuté également aux communes concernées via une convention de mise à disposition. Pour information, selon un devis auprès de l'assureur du Sivom (Groupama), le montant au titre de l'année 2025 s'élèvera à 1.270,71 euros soit :

781,48 euros pour Agde  
 205,35 euros pour Marseillan  
 18,04 euros pour Nizas  
 108,14 euros pour Paulhan  
 157,70 euros pour Vias

Communes favorables	Populations Insee (base 2024)	Montant de la participation
Agde	29.504 (61,50 %)	10.553,39
Marseillan	7.751 (16,16 %)	2.773,06
Nizas	679 (1,42 %)	243,67
Paulhan	4.083 (8,51 %)	1.460,32
Vias	5.955 (12,41 %)	2.129,56
		<b>17.160,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.



A l'issue du vote, lors des échanges, il a été indiqué que le Sivom devrait envisager dans une prochaine délibération la création d'un tarif spécifique de mise à disposition de la grignoteuse pour une commune non adhérente à la présente mutualisation. Madame la Présidente informe que cette question sera inscrite à un prochain ordre du jour.

### **8°) Questions diverses**

Madame la Présidente présente le bilan complet des investissements, des équipements et des travaux de l'année 2024 au sein des services :

*Fourrière animale* : mise en accessibilité PMR de l'accueil de la fourrière, remplacement d'un lasso pour la capture des animaux, changement de la clôture entourant le site, travaux d'élagage d'arbres, travaux divers d'entretien.

*Brigade d'enlèvement des tags* : création d'une porte de secours au bâtiment du service, remplacement du moteur d'un des rideaux métalliques du bâtiment.

*Divers* : acquisition d'un nouveau redresse poteau, changement d'un ordinateur à la direction administrative.

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente tient à remercier la ville de Montagnac pour son accueil. Le verre de l'amitié est offert par la ville avant que le comité syndical ne se dirige vers un restaurant de la ville pour partager le repas annuel.

La séance est levée à 19h15.

**Le Secrétaire de Séance,  
André ALBERTOS**

